

TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG

REGISTRE des DELIBERATIONS Du COMITE SYNDICAL du 10 MARS 2026 DELIBERATION N° 2026-03-10/C-01

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025.

L'an deux mille vingt-six le 10 du mois de mars, les membres du Comité Syndical du Territoire d'Energie GARD SMEG dûment convoqués le 03 mars 2026, se sont réunis à 10 heures dans la salle de réunion « Roland CANAYER », sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, Président du Syndicat.

Monsieur Lionel JEAN est élu Secrétaire de Séance.

Etaient présents :

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT				X
Jean-Claude BASCHIOU	AIGUES MORTES				X
Jacky REY	AIGUES VIVES				X
Bernard JULLIEN	AIMARGUES				X
Cyril PERISSÉ	AIMARGUES				X
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
Démissionnaire	ANDUZE				
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE				X
Patrick AUBENAS	POTELIERES				X
Eric TOQUAND	BEAUVOISIN				X
Pascal VALLADIER	CAISSARGUES				X
Martine VILLENEUVE Suppléant	CALVISSON				X
Christian ANDRE	CAVEIRAC				X
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN				X
André OLIVÉ	CLARENSAC	X			
Fabienne DHUISME	CONGENIES				X
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Elie HERBEMONT	CRESPIAN				X
Frédéric FORTÉ	FOURNES		X		
Aline BASTIDA	GARONS		X		
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Christian BRUN	LA GRAND COMBE				X
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Olivier PENIN	LE GRAU DU ROI				X
Alain MARTI	LE GRAU DU ROI				X
Christophe ZARAGOZA	LEDENON		X		
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES				X
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X			
Jean-Marc FRANCOIS	LUSSAN		X		
Jean-Jacques GRANAT	MANDUEL				X

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Freddy FELIX	MARUEJOLS LES GARDON				X
Jean-Luc FORTIN	MEYNES				X
Jack VERRIEZ	MIALET		X		
Jean-Michel FOUCHARD	MILHAUD		X		
Benoit LEPAGE Suppléant	MOLIERES CAVAILLAC	X			
Michel CHAMBELLAND	NAGES ET SOLOGUES				X
Frédéric ESCOJIDO	NIMES				X
Christian TRIDOT	PUJAUT				X
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE				X
Ludovic DUMAS	ROUSSON				X
Frédéric GRAS	ST CEZAIRE DE GAUZIGNAN	X			
Bruno OLIVERI	ST HIPPOLYTE DU FORT				X
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF				X
Olivier JOUVE	ST GENIES DE COMOLAS				X
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET				X
Nathalie FABIÉ	ST SIFFRET				X
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME		X		
Jean-François LOUVET	SOMMIERES				X
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE				X
Christian LASCH	ST CHRISTOL LES ALES				X
Jacky MIALHE	ST HILAIRE DE BRETHMAS				X
Sébastien VOINDROT	ST MARTIN DE VALGALGUES				X
Lucas CELESTE Suppléant	ST PRIVAT DES VIEUX				X
Didier CHAMP	UCHAUD				X
Jean-Luc CHAPON	UZES				X
François ABBOU	CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT		X		
Katy GUYOT	VAUVERT				X
Vincent COSTE	VERGEZE				X
Alain SANCIAUME	VILLENEUVE LES AVIGNON				X
		9	9	0	42

P = Qui ont pris part au vote - E = Excusés - Pr = Absents avec procuration – A = Absents

Nombre de Membres en exercice	:	60
Nombre de Membres ayant pris part au vote	:	9
Nombre de votes exprimés	:	9

Approbation du Compte Financier Unique 2025 - PA 653

ID : 030-200039543-20260310-20260310C01-BF

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 03 mars 2026, le Conseil Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Conseil Syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU donne une information financière simple et lisible.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libelle	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		2 860 053,46		5 258 113,83		8 118 167,29
Operations de l'exercice	23 672 542,10	23 048 348,33	7 227 529,40	11 789 821,07	30 900 071,50	34 838 169,40
Totaux	23 672 542,10	25 908 401,79	7 227 529,40	17 047 934,90	30 900 071,50	42 956 336,69
Résultat de clôture		2 235 859,69		9 820 405,50		12 056 265,19
Restes à réaliser	25 654 882,95	19 434 012,57			25 654 882,95	19 434 012,57
Résultat définitif	3 985 010,69			9 820 405,50		5 835 394,81

Après la présentation du CFU 2025, Monsieur Le Président quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Considérant que Monsieur François ABBOU a été désigné pour présider la séance lors du vote du Compte Financier Unique,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **CONSTATE** que la procédure de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'état des contrôles du CFU met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et du comptable ;
- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 ;
- **CHARGE** Monsieur Le Président de signer les pièces afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

LE PRESIDENT
Aimé CAVAILLE